

Histoires de démissions
ministérielles
sous la Troisième République

SAMUEL POSSÉMÉ

Samuel Possémé

Histoires de démissions ministérielles sous la Troisième République

© Samuel Possémé, 2025

ISBN numérique : 979-10-405-8370-7

Librinova”

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l’auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction

« Les démissions ministérielles sont suffisamment rares pour qu'elles soient remarquables » écrit l'historienne Aline Fonvieille-Vojtovic dans sa biographie de Paul Ramadier¹ ; ministre du Travail dans le gouvernement Daladier, le socialiste rend son tablier en août 1938 pour protester contre la façon dont le président du Conseil est en train de détricoter la loi des quarante heures de travail par semaine, mesure phare du Front populaire votée deux ans plus tôt. Cet acte individuel de renoncement à une fonction ministérielle est en effet assez peu fréquent dans la vie politique, particulièrement sous la Troisième République, dont nous fixerons ici les limites chronologiques (exercice peu évident pour ce régime) de sa naissance constitutionnelle en février 1875 à sa disparition constitutionnelle en juillet 1940. Durant cette période, si les démissions gouvernementales collectives sont habituelles (une tous les 7 mois en moyenne), les démissions individuelles le sont beaucoup moins : d'après nos calculs, sur les 1929 nominations de ministres, secrétaires et sous-secrétaires d'Etat, il n'y a eu que 95 démissions individuelles², ce qui représente à peu près 5% du total.

Remarquables pour leur relative rareté, les démissions ministérielles peuvent l'être aussi pour leur signification politique. Abandonner une place aussi convoitée ne va pas forcément de soi. « On tuerait père, mère, enfants et la France par-dessus le marché plutôt que d'affronter un danger pour son portefeuille » se désole Paul Cambon en mai 1917³. Même si le vieux diplomate, très critique vis-à-vis de la classe politique, exagère un peu, il faut reconnaître que le pouvoir exerce une réelle fascination sur de nombreux parlementaires prêts à tout pour s'y maintenir. Non pas qu'il enrichisse vraiment (à moins d'avoir une longue carrière ministérielle comme celle d'Aristide Briand) ou qu'il donne de la puissance (l'exécutif est alors soumis au législatif), mais il confère un certain prestige, durable, auprès des élus locaux et des administrés. Les privilèges associés à la fonction aident à supporter la lourdeur des tâches : signer des montagnes de documents administratifs, assister aux conseils, recevoir quotidiennement des dizaines de personnes en audience, répondre à de fréquentes interpellations au Parlement, aux sollicitations de la presse, se déplacer en province pour des inaugurations, des remises de médailles ou des réunions politiques. Si des désaccords surviennent, on préfère les taire,

surtout devant les journalistes, auxquels on réaffirme sans sourciller « l'unité de vues » avec ses collègues. Certes, des menaces de démission sont brandies régulièrement, des lettres sont rédigées, mais le plus souvent, elles restent au fond des tiroirs ; leurs auteurs, pour de multiples raisons, ne passent pas à l'acte, la menace de démission est surtout un moyen de pression dans les rapports de force internes au gouvernement. Démissionner librement et s'en expliquer publiquement, comme le fait Ramadier en 1938, est donc une manifestation de courage politique : c'est signifier qu'il n'est pas question de rester au pouvoir à n'importe quel prix.

Toutes les démissions ministérielles ne sont pas pour autant l'expression d'un désaccord politique personnel avec le reste du gouvernement. D'autres facteurs interviennent : les problèmes de santé (réels ou prétextés), la mise en minorité au Parlement, devant lequel les ministres sont individuellement responsables de leurs actes personnels, l'implication dans des affaires financières ou judiciaires relayées par une presse écrite à l'affût des scandales, la dépendance vis-à-vis de groupes parlementaires ou de partis dont les ministres deviennent progressivement les représentants à partir du début du XX^{ème} siècle, les démissions suggérées voire imposées par le président de la République ou le président du Conseil pour sanctionner des maladresses ou des insuffisances de la part du ministre dans l'exercice de ses fonctions... Les histoires racontées dans cet ouvrage montreront que les motifs conduisant à la démission sont souvent multiples et plus complexes que ceux indiqués dans les communiqués officiels.

Notre objectif n'est pas de passer en revue toutes les démissions ministérielles sous la III^{ème} République ; Il est d'ailleurs difficile d'en évaluer le nombre précisément. Les 95 cas recensés ici ne prennent pas en compte les « sorties de dernière minute » précédant la démission collective du cabinet, comme celles des ministres radicaux en novembre 1928 (gouvernement Poincaré) ou en novembre 1934 (gouvernement Doumergue) : elles n'ont rien d'individuelles et n'interviennent pas « en cours de route ». Notre liste récapitulative comprend en revanche les démissionnaires pour cause de défaite électorale (contraints de se plier à la règle tacite selon laquelle on ne peut rester au gouvernement sans l'onction démocratique) ou pour cause de nomination à un autre poste. Mais ces deux types de situations ne seront pas abordées, les démissions revêtant un caractère « automatique » dans le premier cas, les déplacés étant toujours au service du pouvoir dans le second. Finalement, nous avons retenu une soixantaine de démissions individuelles (70% du total) en fonction de différents

critères (forcément subjectifs et contestables) comme la documentation, la personnalité du ministre, les circonstances de son retrait ou encore l'impact médiatique. Certaines sont bien connues de ceux qui s'intéressent à l'histoire de la IIIème République, la plupart sont probablement ignorées du grand public. Présentées de façon chronologique, ces histoires de démissions ministérielles permettent d'évoquer des acteurs politiques totalement oubliés aujourd'hui et de s'interroger sur les raisons d'un acte les écartant définitivement du pouvoir pour la majorité d'entre eux.

Chapitre 1 :

Dans les premières années du régime (1875-1880)

La proclamation de la III^{ème} République, le 4 septembre 1870, se fait dans un contexte très chaotique, celui d'une guerre mal engagée contre la Prusse, puis après la défaite militaire, le passage à une guerre civile marquée par des insurrections urbaines sévèrement réprimées, à l'image de la Commune de Paris de mars à mai 1871. La toute jeune République est en danger : les monarchistes sont majoritaires à l'Assemblée nationale, ils élisent un des leurs, le maréchal de Mac-Mahon, chef de l'Etat, en mai 1873. Le gouvernement dirigé par le duc de Broglie mène une politique d'ordre moral très anti-républicaine. Une restauration monarchique (de type parlementaire) semble donc possible, mais les divisions indélébiles entre légitimistes et orléanistes la font échouer, réorientant la majorité de l'Assemblée vers une « conjonction des centres ». Celle-ci permet de réaliser les compromis nécessaires pour faire (enfin) aboutir les premières lois constitutionnelles en février 1875 et confirmer discrètement (par un mot dans un amendement) le caractère républicain du régime. Les victoires électorales obtenues par les républicains les années suivantes, d'abord aux législatives, puis aux municipales et enfin aux sénatoriales, éloignent le danger monarchique, mais l'exercice du pouvoir fait ressortir immédiatement les clivages et les rivalités entre les modérés du centre gauche (Grévy, Ferry), les gambettistes de l'Union républicaine et l'extrême-gauche radicale (Clémenceau) et socialiste (Guesde). Les démissions ministérielles individuelles survenues durant cette période illustrent ces rapports de force politiques entre républicains et conservateurs, mais aussi entre républicains modérés et radicaux.

Episode1 : 9 novembre 1875 : **Agénor Bardoux** (Sous-secrétaire d'Etat à la Justice) en désaccord avec ses collègues sur le choix du mode de scrutin

Après le vote des principales lois constitutionnelles en février et juillet 1875, il s'agit du premier membre d'un gouvernement officiellement républicain (en

réalité très conservateur) à donner sa démission.

Son tempérament, sa physionomie et son parcours ne correspondent pas tout à fait au profil type d'un homme politique de l'époque parvenu à ce niveau du pouvoir. Poli, courtois, délicat, honnête, sincère, consciencieux, serviable, bienveillant, tolérant, fidèle en amitié...sont les adjectifs qui reviennent le plus sous la plume de ses contemporains, qu'ils soient des amis ou des adversaires politiques. Physiquement, il ressemble davantage à un membre du clergé ou à un acteur de théâtre qu'à un parlementaire : « le visage rasé, l'air méditatif et un peu triste, les cheveux rejetés en arrière, un costume noir et sévère, il y avait en lui quelque chose de sacerdotal »⁴ se souvient Emile de Marcère (autre ministre démissionnaire évoqué un peu plus loin). Issu de la petite bourgeoisie provinciale, il est d'abord avocat et entre deux plaidoiries, écrit des vers, publie même un volume, encouragé par Gustave Flaubert. Fêré d'histoire, il mène des recherches qui aboutiront plus tard à des essais, des biographies notamment (sur La Fayette, Chateaubriand, Guizot...). Bardoux a déjà quarante ans lorsqu'il entre en politique, mais en l'espace de deux ans (1869-1871), il passe de conseiller municipal à maire de Clermont-Ferrand, puis député du Puy-de-Dôme. Dans une Assemblée nationale chargée de reconstruire le pays et d'établir un nouveau régime en pratiquant le compromis permanent entre les différentes tendances de républicains et de conservateurs, cet homme du juste milieu (il siège au Centre Gauche au milieu de républicains modérés respectueux des religions) capable de dialoguer cordialement avec tous les groupes se montre très à l'aise. Il se fait remarquer par son travail efficace en commission, son éloquence à la tribune, sa force de persuasion lors des débats. Sa proximité avec l'entourage de Thiers (Chef de l'Exécutif de 1871 à 1873) et avec les Orléanistes (Centre Droit) lui ouvre les portes du pouvoir lorsque l'un de ses leaders, Louis Buffet, forme un gouvernement en mars 1875.

Ce n'est toutefois pas à Buffet que Bardoux doit sa nomination, mais à Jules Dufaure, son collègue centriste, redevenu ministre de la Justice. Ce politicien chevronné âgé de 75 ans (il a été ministre sous Louis-Philippe !) choisit Bardoux comme sous-secrétaire d'Etat car il apprécie ses qualités humaines, ses puissantes facultés de travail et sa droiture dans les idées. Cependant, la présence d'un membre du Centre Gauche qui fréquente Jules Ferry (Bardoux est même son témoin de mariage) et Léon Gambetta (ils se croisent au salon de Juliette Adam, un des plus influents dans les milieux républicains) déplaît fortement aux légitimistes du gouvernement, notamment le vicomte de Meaux. Dufaure tient

bon, usant de son poids politique et de ses bons rapports avec le maréchal de Mac-Mahon pour apaiser les tensions et faire accepter son sous-secrétaire d'Etat. Les vives discussions, lors des premiers conseils, autour de cette nomination illustrent les divisions entre un Centre Droit qui défend une ligne « très nettement conservatrice » (selon les propres termes de Buffet) et un Centre gauche déterminé à consolider le régime républicain dont les fondations sont encore bien fragiles. Auprès de son ministre de tutelle, Agénor Bardoux participe à la rédaction de circulaires envoyées aux procureurs dans le but de favoriser les pratiques républicaines.

Dans l'optique des prochaines élections législatives, prévues en février 1876, la question cruciale du mode de scrutin est rapidement posée. Buffet et les ministres conservateurs se prononcent, dès juillet 1875, en faveur du traditionnel scrutin uninominal (chaque arrondissement désigne un député) censé favoriser les notables locaux. Le vice-président du conseil en fait même une priorité, il souhaite engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale en posant la question de confiance. Les ministres de Centre gauche (Dufaure, Léon Say) ne remettent pas en question le choix de ce mode de scrutin. Agénor Bardoux se retrouve seul, au sein du cabinet, à soutenir, comme de nombreux républicains de gauche (à commencer par Gambetta), le scrutin de liste départemental (sont élus dans l'ordre les candidats ayant obtenu le plus de voix). Le scrutin uninominal conduirait, selon la gauche, au clientélisme électoral, à l'image des candidats officiels sous le Second Empire, alors que le scrutin de liste ferait des députés élus, selon l'expression de Gambetta, « les mandataires de la France » et non ceux d'intérêts particuliers. Il favoriserait le débat d'idées, et donc la démocratie, plutôt que les querelles de personnes, limiterait les risques de corruption et de pressions.

Le sous-secrétaire d'Etat à la Justice est dès lors conscient qu'il ne pourra pas rester dans un gouvernement avec lequel il est en désaccord sur un sujet aussi important. De plus, le discours qu'il prononce en août à la distribution des prix du lycée Henri IV est condamné par les ministres conservateurs ; Bardoux y dénonce la loi sur la liberté de l'Enseignement supérieur votée en juillet par l'Assemblée grâce aux voix de la droite monarchiste et catholique. Buffet intervient pour que ce discours ne soit pas publié au *Journal Officiel*, ce qui fait dire au ministre des Finances Léon Say : « Il est évident que Buffet veut se débarrasser de Bardoux et, quand il aura trouvé une porte pour cela, il nous y fera passer à notre tour »⁵. Les proches de Gambetta sont eux aussi persuadés

que les attaques et les pressions subies par Bardoux à la suite de ce discours l'ont poussé à la démission⁶. Quoiqu'il en soit, le sous-secrétaire d'Etat avait probablement pris sa décision au début de l'été quand le gouvernement a annoncé son intention d'engager sa responsabilité sur le scrutin uninominal. Il a attendu la reprise de la session parlementaire, en novembre, pour remettre sa lettre de démission à Dufaure (qui tente en vain de le retenir) et au président Mac-Mahon.

Le geste honorable de Bardoux est salué par une grande partie de la presse, y compris celle qui soutient le scrutin uninominal. Ce dernier est finalement adopté par l'Assemblée le 30 novembre 1875, mais n'assure pas aux conservateurs le succès escompté aux élections de février 1876, remportées par les Républicains (dont Bardoux, réélu dans le Puy-de Dôme). Après avoir été ministre de l'Instruction publique en 1878 (cabinet Dufaure) et préparé la loi sur l'enseignement primaire gratuit et obligatoire (appelée loi Ferry car la politique est parfois ingrate !), Agénor Bardoux poursuit loyalement, aux côtés de Gambetta, en 1879-80, son combat pour le scrutin de liste. Ce dernier est finalement établi pour les élections de 1885, mais les républicains, devancés par les monarchistes au premier tour, se font peur et reviennent au scrutin uninominal. Tout en restant sénateur (il fait partie des inamovibles), Bardoux prend ses distances avec la politique pour consacrer plus de temps à ses activités littéraires et à ses amis ; l'arrière-grand père de Valéry Giscard d'Estaing a toujours fait passer ses idées, ses passions et sa vie personnelle avant les honneurs ministériels.

Episode 2 : 15 août 1876 : Le **Général de Cissey** (*Guerre*) officiellement pour raisons de santé

Collègue de Bardoux dans le cabinet Buffet, le général Ernest Courtot de Cissey s'est lancé dans la politique encore plus tardivement (61 ans), encouragé par Adolphe Thiers (chef du pouvoir exécutif), après une carrière militaire marquée par de nombreuses campagnes (notamment en Algérie et en Crimée), par sa période de captivité en Allemagne en 1870 (pendant laquelle il apprend la mort de son épouse) et par la répression de la Commune de Paris en mai 1871.